

RÉDACTION
ADMINISTRATION
BUREAU DES ABONNEMENTS
 Imprimerie Saint-Paul
 Avenue de Pérolles, Fribourg, Suisse

ABONNEMENTS
 1 mois 2 mois 6 mois 1 an
 Suisse... Fr. 1 50 4 — 6 50 12 —
 Etranger... 2 00 7 — 13 — 25 —

LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

ANNONCES
 AGENCE DE PUBLICITÉ
HAASENSTEIN & VOGLER
 Rue St-Pierre
Fribourg

PRIX DES ANNONCES
 Fribourg, canton 15 cent. } la ligne
 La Suisse... 20 » } ou
 L'Etranger... 25 » } son espace.
 Réclames... 50 »

NOUVELLES DU JOUR

La presse italienne commente largement le geste de M. Sonnino démissionnant avant le vote de la Chambre sur les conventions maritimes. Le geste est anticonstitutionnel et il est généralement très critiqué. On reproche à M. Sonnino d'avoir voulu par là brouiller les cartes du jeu parlementaire. Un vote final aurait éclairci la situation, indiqué les tendances dominantes à la Chambre, facilité l'élaboration du futur ministère, tandis que, à l'heure actuelle, l'horizon reste fort obscur. Il est même impossible de faire des prévisions.

M. Sonnino justifie sa conduite. Le *Giornale d'Italia*, dont il est un des fondateurs, explique que les conventions maritimes expirent dans trois mois et que, si la Chambre avait repoussé le projet de l'amiral Bettolo, ce qui était à peu près certain, le pays se serait trouvé dans une situation fort embarrassée. Le futur cabinet aurait dû conclure de nouveaux contrats avec les compagnies maritimes, proposer de nouvelles conventions, et le temps lui aurait manqué pour le faire. Les compagnies, déliées de leurs engagements, auraient profité de la situation pour réclamer des conditions plus avantageuses et le gouvernement aurait dû céder.

Quelques-uns prétendent aussi que M. Sonnino a démissionné en gardant l'espoir de revenir au pouvoir et de former un ministère d'entente avec M. Giolitti et les radicaux. M. Sonnino aime le pouvoir : il l'a prouvé durant les cent et un jours qu'il vient de régner, prisonnier comme il l'était de l'ancienne majorité de M. Giolitti. La Chambre actuelle ne veut plus de lui. « Les opinions politiques nous divisent, écrit le *Momento* de Turin, mais l'antipathie à l'égard de M. Sonnino nous réunit. » Il manque au chef des modérés le sens politique, la vue nette et claire des difficultés et surtout l'esprit d'initiative et de décision. C'est un doctrinaire et non un réalisateur, un intellectuel et non un homme d'action. Il ne sait que compliquer les choses et les situations alors que M. Giolitti est un « simplificateur » par excellence et un politicien admirable.

Dans les milieux parlementaires, on s'attend au retour de M. Giolitti, qui gouvernerait de nouveau avec son ancienne majorité et quelque radical de plus. Il est une autre solution possible : c'est celle d'un cabinet « giolittiste » sans M. Giolitti et avec la collaboration des radicaux et de la gauche démocratique ou anticléricale. Ce serait un ministère de gauche, mais aurait-il quelque chance de durer ?

Ce qui se passe en Italie ne peut que discréditer le parlementarisme. Ce ne sont plus que rivalités personnelles, querelles de factions, conflits de bas intérêts. L'Italie n'a plus de grande politique ; les partis n'ont plus de principes. A force de faire des compromis, ils ne savent plus ce qu'ils sont. Seule l'extrême gauche sait ce qu'elle veut et les événements actuels ne peuvent que hâter l'avènement d'un gouvernement révolutionnaire et anticlérical.

La franc-maçonnerie italienne vient d'acheter, à Rome, le palais Giustiniani, où elle avait déjà son siège depuis plusieurs années. L'achat a été fait au nom d'une société anonyme qui comprend les principaux chefs de la loge. Le palais a été vendu 1,250,000 francs.

A Saint-Petersbourg, on ne paraît pas enchanté de l'accord austro-russe, et l'on ne craint pas de se montrer désobligeant vis-à-vis du comte d'Erthal, ministre des affaires étrangères d'Autriche-Hongrie, en disant que, avec un homme de cette ambition, la Russie aurait dû demander

des garanties à l'Autriche. En Allemagne, on réduit à sa juste proportion l'accord austro-russe. « Aucun engagement d'aucune sorte n'a été signé ; les relations diplomatiques ont été reprises et c'est tout, écrit la libérale *Vossische Zeitung*, mais ce n'est pas peu si l'on considère que deux grandes puissances irritées l'une contre l'autre redevenaient amies. » Pour le *Berliner Tagblatt*, l'entente conclue, c'est la montagne qui accouche d'une souris. Cette appréciation est certainement injuste pour les raisons que nous disions hier et que nous trouvons résumées aujourd'hui dans la phrase ci-dessus de la *Gazette de Voss*.

M. Asquith, chef du ministère anglais, vient de communiquer son projet de résolution sur les pouvoirs de la Chambre des lords.

Ce projet enlève à la Chambre des lords le pouvoir de rejeter ou d'amender un bill financier, et la définition qu'il donne des bills financiers comprend toute mesure législative impliquant une dépense quelconque. Au sujet des bills autres que les bills financiers, le projet de M. Asquith limite les pouvoirs de la Chambre des lords de la façon suivante : Tout bill voté dans trois sessions successives par la Chambre des communes et qui aurait été rejeté par la Chambre des lords à chacune de ces sessions, sera transformé en loi sur la simple approbation royale, pourvu qu'une période de deux années au moins se soit écoulée entre la date du premier dépôt du bill aux Communes et la date de son troisième vote par les Communes. La durée du Parlement sera limitée à cinq ans.

Le projet de M. Asquith soulève des tempêtes dans le parti unioniste. *The Times* l'attaque en disant qu'il est inadmissible que, sur la partie la plus importante des affaires publiques, les finances, aucun tempérament ne puisse être apporté à un vote de la Chambre des communes.

Lorsque le scandale de *mours dit* affaire Eulenburg éclata en Allemagne et lorsque fut découverte la corruption administrative des arsenaux maritimes de Kiel, une partie de l'opinion française éprouva, sans doute, une joie secrète en pensant que *Babylone pouvait être ailleurs* aussi bien qu'à Paris. Mais la presse gaillarde se contenta de signaler les faits révélés et s'abstint de les commenter d'une façon désobligeante. Les journaux allemands ne s'inspirent pas tous d'une réciproque discrétion. Quelques-uns plaisaient très lourdement et montrent que l'indignation en présence du mal est bien moins forte que la satisfaction que ce mal soit le partage de l'ennemi héréditaire. Il leur aurait suffi de constater, avec la presse du monde entier, que l'affaire des liquidations atteint gravement le régime français actuel. Un journal de Leipzig écrit avec une franchise brutale que, en apprenant le scandale Duez, l'Allemagne a éprouvé « une joie légitime et surtout exempte d'étonnement », car, ajoutait-il, « on ne peut se faire meilleur qu'on est. »

Cette réflexion est insultante, car elle est appliquée à la France entière au lieu de viser que les requins qui entourent le navire gouvernemental.

Hier, la Chambre française a adopté, à la presque unanimité, de substituer aux liquidateurs judiciaires des congrégations, nommés par les tribunaux et surveillés par les parquets, le directeur général des domaines.

Mais on se souvient qu'on avait précisément remis les liquidations à l'appareil judiciaire parce qu'on mettait en lui plus de confiance que dans l'administration.

Aujourd'hui mercredi, la Chambre française discute de nouveau la question des mines de l'Ouzenza et du chemin de fer qui doit y conduire de Bône. Les Algériens ont été rendus si nerveux par les ajournements successifs de cette affaire qui leur tient à cœur, que M. Jonnart, gouverneur général d'Algérie, se dit forcé de se retirer si l'on ne règle pas ces jours-ci cette question de l'Ouzenza.

Une nouvelle pluie de décorations est tombée sur les citoyens français. Le gouvernement devait cet arrosage bienfaisant à la veille des élections générales ; mais, dans la hâte qu'il a mise à complaire à sa majorité, son geste généreux a manqué parfois de discernement. Après la publication des noms des heureux décorés, cinquante errata ont dû paraître à l'Officiel : on avait donné les palmes académiques à qui avait déjà la rosette ; on avait redonné les palmes à qui les avait reçues ces années dernières ; on avait octroyé la rosette à qui n'avait pas encore les palmes, et, craint de l'ironie administrative, on avait palmé des morts.

UN MUSÉE VIVANT

Le parc national suisse

Lorsque, il y a deux ans, dans mon livre *Pour le visage aimé de la Patrie*, j'avais préconisé la constitution en Suisse de réserves territoriales destinées à conserver, dans toute leur splendeur sauvage, quelques coins pittoresques de notre pays, j'étais loin de me douter que mon désir entrerait si rapidement dans la voie des réalisations pratiques.

C'est aux efforts de la Société helvétique des sciences naturelles que nous devons de voir bientôt d'une zone de beauté interdite aux déprédations humaines et dans laquelle la nature, livrée à ses caprices et à ses forces, pourra s'épanouir en toute liberté.

Là, la forêt redeviendra impenétrable et fournira aux animaux d'innombrables repaires ; là, les arbres pousseront les plus audacieuses frondaisons, deviendront des géants et tomberont un jour de tempête, sans que la cognée du bûcheron les touche jamais ; là, les belles fleurs de nos Alpes, aujourd'hui si rares, se reproduiront et se multiplieront : c'est une sorte de paradis terrestre qu'on nous prépare, dans lequel le penseur, le poète, l'artiste pourront aller puiser des sensations inédites, et s'emparer les yeux de magnifiques visions.

Le seul fait qu'il est devenu nécessaire d'établir en Suisse des réserves naturelles, afin de léguer à l'avenir quelques traits de notre pays dans leur intégrité primitive, montre assez à quel point la laideur nous domine.

D'autre part, la réussite de ce projet manifeste un véritable réveil de l'opinion, et nous fait entrevoir l'aurore de temps nouveaux, dans lesquels le goût du beau reprendra tous ses droits dans la conscience du peuple.

C'est à la commune de Zerviez, dans le canton des Grisons, que revient l'honneur d'avoir rendu possible, la première, la création d'un parc national.

Je suis heureux, pour ma part, de constater que ce sont de simples paysans, des montagnards, des pâtres qui ont fait en faveur de la nature, de l'art, de la poésie, le geste qui nous assure en Suisse une zone de beauté ; cela prouve que ces gens simples, voués à d'obscurs labours, n'ont pas laissé s'éteindre, chez eux, le foyer où s'allume l'idéal national.

Au moment où la riche commune vaudoise de Vevy cède ses droits sur la montagne de Sonchaux — Pélerin de ce bijou de pierre qu'est le château de Chillon — à un consortium de spéculateurs, il est bon que, à l'autre bout du pays, des pauvres et des humbles, perdus dans des vallées reculées, déploient les ailes de leur patriotisme pour planer au-dessus de tous les utilitarismes, de tous les mercantilismes, et sacrifient l'exploitation d'un vaste domaine pour en faire le conservatoire de toutes les harmonies naturelles.

Quel dommage aussi qu'on ne puisse faire des réserves territoriales ou seraient cultivées et sauvegardées, comme de

splendides fleurs alpestres, les antiques qualités de notre race ; cette simplicité un peu farouche des ancêtres, et ces hautes vertus qui furent, plus encore que le courage indomptable, le secret des anciennes victoires, le rempart de nos libertés !

Notre parc national suisse comprendra, pour le moment, le sauvage Val Cheroza, qui compte vingt-deux kilomètres carrés ; il sera agrandi dans la suite par l'adjonction des vals Minger, Foraz, Tavru et de la forêt du Tamangur. Cette contrée, par sa configuration géographique, par ses richesses naturelles, par ses sites, offre tous les caractères d'une zone de beauté privilégiée et typique.

On y trouve déjà un grand nombre d'essences forestières, dont on compléterait encore la collection ; la flore est très riche et la faune est et représentée par plusieurs espèces devenues rarissimes chez nous. On compte peuplier les vals d'ours, de bouquetins, d'élan, de cerfs, de marmottes, de chamois, etc.

Il faudra sans doute nourrir artificiellement une partie de ces animaux ; de là des frais, auxquels se joindront ceux du gardiennage et de quelques travaux indispensables pour mettre la réserve en état d'atteindre pleinement son but.

La commission suisse pour la protection des monuments naturels invite tous les citoyens à coopérer, par leur contribution, à l'établissement du parc national. On a fondé dans ce but une Ligue suisse pour la protection de la nature, dont sera membre toute personne qui fera un versement annuel de un franc ou un versement unique de vingt francs.

Notons ici que, au premier rang des promoteurs de l'institution qui fait l'objet de cet article, figure une personnalité éminente, rattachée à Fribourg par sa naissance et ses études, M. le professeur Wilczek, de l'Université de Lausanne, qui a déjà, grâce à ses jardins botaniques alpestres, travaillé avec beaucoup de succès au salut de notre flore de montagne.

Si la création du parc national des vals grisons est un événement dont tous les amis du *Heimatschutz* doivent se réjouir, elle n'est pas le seul symptôme heureux d'un revirement qui s'opère peu à peu chez nous en faveur de la conservation des particularités régionales et locales, des sites, des paysages, des monuments naturels ou historiques, rustiques ou urbains.

La plupart des cantons ont successivement édicté des mesures contre l'affichage et l'enlaidissement de certains coins de nature consacrés par l'admiration des siècles.

Des règlements préservatifs de la flore et de la faune ont été adoptés par un grand nombre de gouvernements cantonaux.

On se préoccupe aussi de mettre les beaux arbres à l'abri de la hache et de la scie brutales ; c'est ainsi que la Société vaudoise des forestiers, invitée ensuite par ses soins neuchâteloise et bernoise, a fait rechercher et cataloguer tous les arbres les plus remarquables du canton. Une publication spéciale publiera les résultats de ce travail ; elle contiendra la description de 225 arbres et 30 planches hors texte.

M. Lucien de la Rive ne vient-il pas de proposer une enquête, à faire dans tous nos cantons, pour savoir si le nombre des oiseaux a diminué et pour veiller au besoin, à la conservation de la gent ailée ?

Cette idée est souverainement juste, car l'œuvre de Dieu dans la nature est une merveilleuse harmonie, et dès qu'il y manque quelques tons, l'accord cesse d'être parfait.

Sans doute, il se trouvera des gens pour traiter de fadeais et de misérables sentimentalités tout ce mouvement protecteur ; mais la reconnaissance des générations futures vengera les amis de la nature des sarcasmes et des moqueries des imbéciles.

En organisant le *Heimatschutz* nous ne faisons du reste qu'imiter les Américains, dont on ne contestera pas l'espérance pratique. Il y a longtemps que nous sommes devancés par eux dans ce domaine, puisque c'est déjà en 1864 que le Congrès des Etats-Unis vota la première loi réservant un territoire entier, l'importante vallée du Yosemite, pour en faire un Musée vivant.

Les résultats obtenus par les Yankees sont absolument merveilleux.

Encourageons donc, pour notre part, l'heureuse initiative qui vient de se produire dans le canton des Grisons.

Je voudrais noter encore, en terminant, que cette réaction contre l'histoire naturelle en vitrines, en bocaux ou en herbiers, et en faveur de la conservation des animaux et des plantes dans leur milieu naturel, là où ils ont toute leur puissance d'enseignement et tout leur intérêt physiologique et biologique, se rattache, par bien des côtés, aux efforts que nous faisons, dans un autre domaine, pour empêcher la concentration barbare de toutes les richesses artistiques de notre pays dans les salles froides des Musées — ces prisons de l'art, comme les nomme M. de la Sizeranne — vastes nécropoles qui attirent tout à elles et font le vide dans nos maisons, dans nos églises, dans nos rues, restreignant ainsi tous les jours le champ de nos émotions esthétiques. Faisons donc aussi de nos villes des musées vivants !

Où, le goût renaît de la beauté en toutes choses ; ce ne sont plus seulement quelques spécialistes savants et quelques archéologues qui s'éprennent des monuments naturels et historiques ; mais la foule elle-même peu à peu s'élève du bourbier matérialiste où elle s'enfonçait, pour se rendre à l'amour des grands spectacles et des pures harmonies.

G. DE MONTENACIE

Impressions d'Espagne

Le serment du Drapeau. — La messe de campagne. — Hymne national. — Le défilé. — Un grand jour. — Antimilitarisme incompris.

Madrid, 19 mars

L'Espagne célèbre, au mois de mars, dans toutes ses villes de garnison, une fête des plus solennelles, appelée la *Jura de la Bandera*, ou le Serment au Drapeau, et qui a pour but d'attacher à leur régiment les nouvelles recrues en leur faisant jurer fidélité à leurs chefs.

Cette cérémonie, toujours très importante, et qui laisse un inoubliable souvenir à quiconque en est témoin, a été tout particulièrement brillante cette année à Séville, à cause de la présence de Leurs Majestés, du Mikado, prince héritier du Japon, et de sa jeune femme, hôtes de la famille royale.

Dans le champ de manœuvres Verdoyant et tout ensoleillé appelé *Prado San Sebastian* (le pré Saint-Sébastien), se sont réunies dès le matin toutes les troupes en garnison à Séville, formant un immense carré et groupées sur la gauche par ordre d'ancienneté : régiment d'infanterie de Soria, régiment du Génie, régiment d'infanterie de Grenade, Lanciers de Villaviciosa et régiment d'artillerie ; les jeunes soldats arrivés récemment au corps se trouvaient à droite, devant leurs régiments respectifs, et les drapeaux étaient placés bien en évidence devant eux.

Un petit autel portatif, orné de fleurs et de feuillages et gardé militairement, était installé sur une sorte de tribune et surmonté d'un velum. La jeune reine prit place sur la tribune, avec ses dames d'honneur et les princes de Battenberg, ses frères, dont l'un portait l'uniforme des *Highlanders* et l'autre l'uniforme des *Horse guards*, qui firent sensation ; les princes japonais y montèrent ensuite, puis, en dernier lieu, le vénéral archevêque de Séville, Mgr Amaral, revêtu d'une robe de soie violette et portant chapeau, puisqu'il n'officiait pas.

Un aumônier militaire dit la messe, qui fut servie par un soldat et pendant laquelle la musique du régiment de Grenade se fit entendre.

Au moment de l'élévation, on joua comme de coutume l'hymne national espagnol, et ce fut un coup d'œil vraiment superbe que cette multitude de soldats et tout ce peuple assemblé dominant l'exemple du plus profond recueillement.

Au bas de l'autel se tenaient les autorités : capitaine-général, gouverneur militaire, gouverneur civil, maire de Séville, professeurs de l'Université, délégué de la magistrature, etc.

Après la messe, le plus ancien lieutenant-colonel, s'adressant aux jeunes recrues, leur posa à haute voix la question suivante :

« Jurez-vous à Dieu et promettez-vous au roi de suivre constamment vos drapeaux, de les défendre jusqu'à la dernière goutte de votre sang et de ne pas abandonner celui qui vous commande, soit à la guerre, soit quand on se met en campagne ? »

A quoi les soldats répondirent d'une commune voix : « Nous le jurons ! » L'aumônier militaire prit alors la parole pour appeler les bénédictions de Dieu sur les soldats :

« En raison de mon ministère sacré, dit-il, je demande à Dieu de vous aider si vous accomplissez ce que vous avez juré. »

Alors eut lieu une cérémonie vraiment superbe.

Le lieutenant-colonel, ayant reçu le serment, inclina son épée vers le drapeau de manière à former une croix, et chaque jeune soldat passa devant ce glorieux emblème en baisant la lame de l'épée.

Quand tous eurent défilé, chaque régiment devant son drapeau respectif, le lieutenant-colonel releva du bout de son épée un pan du drapeau de manière à former une sorte de voûte, et les recrues passèrent ensuite sous cet arc improvisé, qui a pour but de symboliser l'entrée au régiment et l'accueil fait par la Patrie à son nouveau défenseur.

Le roi rejoignit à cheval le landau dans lequel se trouvait sa jeune femme et ne cessa de galoper à la droite de la voiture, s'entretenant gaiement avec la reine Victoria et soulevant sur son passage les plus chaleureuses acclamations.

Les troupes se reformèrent ensuite et regagnèrent la ville au milieu de l'enthousiasme général. Le roi et la reine se rendirent à une sorte de kiosque situé dans le Parc Marie-Louise, d'où ils purent voir commodément l'interminable défilé des troupes.

Déjà dressés à marcher au pas en bon ordre, les jeunes soldats portaient des vêtements entièrement neufs et de coupe irréprochable, mais n'avaient point encore leurs armes ; très fiers de leur importance, ils allaient d'un pas alerte vers la caserne, où les attendait un repas extraordinaire offert en leur honneur par les chefs de leur régiment.

Comme un officier de mes amis m'expliquait par le menu les différentes phases de la cérémonie, j'eus la curiosité de lui demander (je ne serais pas Français si je n'étais pas sceptique) :

— Et si l'un d'eux ne jurait pas ?

Il me regarda d'un air fort surpris et me répondit tranquillement :

— Je ne sais pas ce qui se passerait... car ce n'est jamais arrivé.

Heureuse Espagne ! qui ignore l'atfreux vocable d'« antimilitarisme ».

M. HERTZ.

Entre gens de l'Affaire

On sait qu'une brouille à peu près générale a succédé, entre gens de l'Affaire, à la remarquable coalition qui les unit tant qu'il s'agit d'obtenir la réhabilitation de Dreyfus.

Voici de nouveau un petit procès révélateur des dissentiments qui les animent.

M^{me} Emile Zola avait fait don à M^{me} Weill, pour une œuvre dont celle-ci est présidente, d'une statue offerte naguère à son mari par un Italien, statue intitulée : *Le forçat*, et qui symbolisait Dreyfus. M^{me} Weill confia temporairement ce bronze à M^{me} Psichari, la fille de Bonan, en attendant que la maison de l'œuvre où elle devait être érigée fût achevée. La maison est maintenant terminée, mais M^{me} Zola fut fort vexée d'apprendre que son bronze n'y figurait point. Après une longue réclamation dans un hangar, on l'avait mis en morceaux et vendu au prix du métal ! M^{me} Weill a fort impertinemment fait remarquer à la donatrice que l'alliage était de mauvaise qualité. On n'en avait tiré que 350 francs.

M^{me} Zola réclame son caducé ou dix mille francs. On plaide.

Le chancelier allemand à Rome

M. de Bethmann-Hollweg s'est rendu, hier matin mardi, à 10 h. 30, au *Quirinal*, accompagné de M. de Flotow. Il a été reçu en audience privée par le roi.

A 11 h. 30, le chancelier est allé à la Consulta rendre visite au comte Guicciardini, ministre des affaires étrangères du cabinet Sonnino. Les deux hommes d'Etat se sont entretenus pendant environ trois quarts d'heure.

Le roi a accordé à M. de Bethmann-Hollweg le grand cordon de l'Annuaire.

La flotte américaine

La commission de la Chambre de représentants a approuvé le crédit maritime de 645 millions de francs pour la construction de deux cuirassés, de grands croiseurs et cinq sous-marins.

Le roi des Bulgares

Le roi des Bulgares, à Constantinople, a rendu visite au prince héritier Youssouf-Izzeddine et il a déposé sa crosse...

Le général Picquart

Remis en selle... jusqu'à quand ? C'est lundi que le général Picquart...

Chez les fils de la Veuve

Lundi soir, à 8 1/2 heures, une tenue funèbre solennelle a eu lieu dans le temple du Grand-Orient de France...

Je maintiens ce que j'ai dit devant le juge, en présence de M. S. Gornio, mon avocat...

Les soieries suisses en France

Mardi matin, le Sénat a repris la discussion de la révision douanière. M. Fougère a développé un amendement...

Nous avons eu avec la Suisse, de 1892 à 1895, une guerre de tarifs funeste aux deux pays...

Le président de la Douma

Nos députés ont signalé que la Douma avait élu lundi M. Goutchkoff, chef du parti octobriste...

Nouvelles diverses

Le Sénat français a repris hier mardi la discussion des retraites ouvrières. Le conseil des ministres français...

La princesse Clémentine

La Gazette de Bruxelles croit savoir que le mariage de la princesse Clémentine, la cadette de Léopold II...

L'affaire Duez

Les journaux de Paris les plus graves contenaient, au cours d'une confrontation qu'il a eue avec M. de Varinet...

Carnet de la science

LES SINGES ET LA FIÈVRE TYPHOÏDE. Le professeur Metchnikoff, de l'Institut Pasteur, a fait lundi à l'Académie des sciences...

Société des gens de lettres

Le comité de la Société des gens de lettres à Paris a désigné lundi son nouveau président en remplacement de M. Georges Lecomte...

Echos de partout

ENCORE DES TROUS A L'ÉGUMOIRE. La ville de Paris aura ses passages souterrains et la circulation dans les centres très fréquentés deviendra possible...

Le buffet du Sénat français

De Falstaff, dans le Salut public de Lyon: Voici longtemps que l'on parlait de caseroliers d'essence parlementaires sans que ces expressions soient autre chose que figures plus ou moins honnêtes de rhétorique...

Un préfet du bloc dans la mélasse

On écrit des Vosges à la Chronique Artésienne: M. Causel, préfet des Vosges, était à Charnes pour les opérations de la révision...

MOT DE LA FIN

— Que pensez-vous de cette pièce, chère Madame ? — Elle a des vraisemblances. Ainsi le deuxième acte se passe trois mois après le premier...

LES SPORTS

Match à l'Avion. Aujourd'hui mercredi, grand événement annuel à Londres: le match à l'Avion d'Oxford contre Cambridge sur la Tamise.

Confédération

Militaire. — Désormais, les brevets de toutes les promotions d'officiers qui ont lieu à la fin d'une année...

Le Simplon

Le Conseil fédéral a pris une décision en ce qui concerne la deuxième galerie du tunnel du Simplon et les conditions de contrat avec l'entreprise Brandt, Brandau et Cie.

La ligne de Hauenstein

La commission des chemins de fer du Conseil des Etats s'est ralliée aux propositions du Conseil fédéral concernant la transformation de la ligne de faite du Hauenstein (Bâle-Olten) en ligne de base.

Vins fabriqués

Le Conseil fédéral a arrêté le projet de loi et le message relatifs à l'interdiction des vins et cidres fabriqués.

Exposition d'agriculture

La IXe exposition de la fédération des sociétés d'orphologie de la Suisse romande aura lieu cette année à Lausanne les 25, 26, 27 et 28 mars, dans le Grand Hall de Tivoli.

Cantons

BERNE

Un legs embarrassant. — L'Hôpital de Felle, à Berne, ainsi dénommé parce que sa dotation est constituée par les biens sécularisés à la Réforme du Prieuré de Chuny...

TESSIN

Election au Conseil des Etats. — L'Azione, organe de l'extrême-gauche, propose que les libéraux concèdent aux corréistes le siège au Conseil des Etats laissé vacant par la nomination de M. Simeon...

VAUD

Caisse d'épargne cantonale. — Cet établissement qui compte vingt-cinq agences dans le canton, doit, à 31,408 déposants, une somme, capital et intérêts, de 85 millions. En 1909, elle a reçu 15 millions, et remboursé 12 millions.

SOCIÉTÉ FRIBOURGEOISE DE SECOURS MUTUELS

Cette Société, dont le siège à Lausanne, compte 124 membres et possède un avoir qui, au 31 décembre dernier, s'élevait à 7355 fr. Ses comptes de l'année 1909 accusent un solde actif de 507 fr.

Le comité se compose ainsi: Président, Ed. Rouvenaz; vice-président, Ed. Chervet; secrétaire, A. Gallay; caissier, J. Senn; encaisseur, J. Monney; commissaire, A. Chappuis; adjoint, P. Cailliet.

Assurance mutuelle vaudoise

Une erreur s'est glissée dans les dernières liges de notre article sur les comptes de cette association. Ce n'est pas 20,000 fr. à 25,000 fr. qu'elle répartit chaque année à ses sociétaires.

Grève de ramoneurs

Les ramoneurs du canton sont en grève. VALAIS. A Brigue. — M. le docteur Tschieder a été nommé dimanche président de la commune de Brigue en remplacement de M. H. Seiler, conseiller d'Etat.

Chronique vaudoise

Lausanne, 21 mars. Lors des dernières élections au Grand Conseil, les citoyens de plusieurs communes avaient sollicité — pour profiter de la faculté accordée par la loi — de pouvoir voter au chef-lieu de la commune...

Une réunion d'étudiants protestants

Il s'est tenu à Aarau, du 14 au 16 mars, la réunion annuelle de la Confédération des étudiants chrétiens de la Suisse. Il s'agit d'une association d'étudiants protestants. Ses réunions sont l'occasion de dissertations religieuses.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Ex-voto. On nous écrit de Monthey (Valais): C'est avec la plus vive reconnaissance que je viens d'acquiescer d'une promesse. Ayant un membre de ma famille malade depuis plusieurs années et n'obtenant plus aucun espoir des médecins, je promis à saint Joseph, s'il le guérissait, d'en faire publier la grâce.

FAITS DIVERS

ÉTRANGER

Une justice plus dure que la justice légale. — Les journaux de Paris rapportent l'histoire d'un jeune homme qui avait été impliqué dans une poursuite contre des apaches et qui dénonça ses complices. Remis en liberté et rentré chez lui, il trouva une lettre qui l'attendait. Elle contenait cet avis: Tu es condamné à mort. Il quitta Paris, puis fut appelé sous les drapeaux. Se croyant oublié, après deux ans, il revint chez ses parents. Un billet y arriva le lendemain de son retour; il portait: Tu es condamné à mort. La raison du jeune homme en reçut un ébranlement. On dut l'interner. Il resta quelques mois dans une maison de santé. Rétabli, il revint à Paris, mais se cacha dans un quartier où personne ne le connaissait. Le troisième jour après son arrivée, il causait dans la rue avec quelqu'un, lorsqu'un individu s'approcha et, rapide comme l'éclair,

Dernière heure

FRIBOURG

Conseil d'Etat. (Séance du 22 mars). — Le Conseil autorise la commune de Burg (Châtel) à contracter un emprunt de 5000 fr. en compte courant, destiné à payer la part de cette commune aux frais de reconstruction du port de Morat et à la dépense d'établissement de la route de Schiffenen-Morat.

Recours contre l'horaire d'été des chemins de fer. — Le Bulletin des décisions du Conseil fédéral contient les deux arrêtés suivants :

Le Conseil fédéral suisse, Vu le recours du Conseil d'Etat du canton de Neuchâtel concernant l'horaire d'été de cette année du chemin de fer Berne-Neuchâtel ;

Considérant : 1° Les arrêtés des trains 232 et 235 à Gammenen et à Châtres, ainsi que celui du train 236 à Châtres, ont existé jusqu'ici et leur rétablissement a été demandé par les gouvernements de Berne, Fribourg et Vaud, ainsi que par les chemins de fer correspondants, et accordé par l'administration du chemin de fer ;

2° Sans ces arrêtés, les correspondances ordinaires avec le chemin de fer de la vallée de la Singine et avec la ligne de la Broye ne pourraient être maintenues ;

3° En supprimant les arrêtés des trains 235 et 236 à Bümpliz et du train 236 à Châtres, on a tenu un compte équitable du caractère international de ces trains ;

Arrête : Le recours est écarté.

Le Conseil fédéral suisse

Vu le recours en date du 8 mars 1910 du chemin de fer Bulle-Romont concernant l'horaire d'été de cette année ;

Vu le rapport des chemins de fer fédéraux du 11 mars ;

Sur la proposition de son département des chemins de fer ;

Considérant :

1° Les relations matinales entre la Gruyère et Fribourg sont très défavorables et la mise en marche d'un nouveau train améliorerait cet état de choses au sens de l'article 33 de la loi sur les chemins de fer ;

2° Sur aucun des parcours des chemins de fer suisses pour lesquels le département des chemins de fer a refusé d'autoriser une augmentation de trafic il ne circule que 5 trains dans chaque direction, comme c'est le cas sur le chemin de fer Bulle-Romont ;

3° La création du train demandé rendra moins souvent nécessaire que ce n'a été le cas jusqu'ici la mise en marche de trains extraordinaires ;

4° L'expérience montre que toute augmentation du nombre des trains entraîne une augmentation du mouvement des voyageurs ;

Arrête : Le recours est écarté.

Le Conseil fédéral suisse

Société des condensateurs électriques.

L'assemblée des actionnaires de cette société s'est tenue hier mardi, à l'Hôtel Suisse, sous la présidence de M. Rod. Weck, ingénieur.

464 actions étaient représentées sur 740 qui forment la totalité du capital.

Le rapport, dont il a été donné lecture, indique que les livraisons de marchandises ont passé de 308,068 fr. 15 en 1908 à 445,617 fr. 36 en 1909. Néanmoins, le bénéfice net s'est élevé à 12,357 fr. 82 ; il a été inférieur d'environ 7000 fr. à celui de l'année précédente.

A. M. Leder, ingénieur, et à M. Thalmann, qui demandent des explications, MM. Weck, P. de Zurich et Gilles répondent que cette différence provient des frais d'installation de la nouvelle usine, des intérêts de l'emprunt de consolidation, d'un amortissement de titre, d'une installation importante, mais sans bénéfice, à titre de réclame, à la Tour Eiffel, de nombreux essais de tubes de haut voltage qui, par leur réussite, ont placé les produits de la société hors pair.

L'assemblée est en outre informée que les commandes pour le premier trimestre de 1910 approchent de 150,000 fr. et proviennent en grande partie des premières administrations de France, d'Allemagne, d'Angleterre, etc.

Les comptes et l'application du bénéfice aux amortissements ont été approuvés à l'unanimité.

MM. Romain Weck et Léon Buclin ont été confirmés comme contrôleurs pour l'exercice 1910.

Teinturerie. — On nous écrit :

L'assemblée générale des grandes teintureries de Morat et de Lausanne a eu lieu le lundi 21 mars, en cette dernière ville. Quinze actionnaires y ont pris part, représentant 555 actions, sur un total de 720.

Le résultat du dernier exercice a été des plus satisfaisants. L'assemblée a décidé, en conformité des propositions faites par le conseil d'administration, de distribuer aux actionnaires un dividende de 5 % ; d'allouer un subside de 1500 fr. à la caisse de secours mutuels des ouvriers et de consacrer un certain montant à l'amortissement des dettes.

Une expérience de trois ans a prouvé que la fusion des teintureries de Morat et de Lausanne a été avantageuse aux deux établissements.

Cette entreprise a pris, sous la main

d'un directeur énergique et capable, un remarquable développement, qu'elle s'efforce de maintenir par la diligence et les soins qu'elle apporte à satisfaire sa nombreuse clientèle.

Le coupon N° 5 est payable dès ce jour à la banque Schmidhauser et Cie, à Lausanne, et chez M. Hans Herren, agent de la Banque populaire suisse, à Morat.

Bazar de charité. — Le bazar organisé au profit des familles pauvres dont s'occupe l'association charitable des dames, est définitivement fixé aux mardi et mercredi de la semaine de Pâques, 29 et 30 mars. Qu'on nous permette de rappeler que les dons seront encore reçus avec reconnaissance chez M^{me} Hippolyta de Weck, rue Saint-Nicolas, jusqu'au mardi de Pâques, et, passé ce terme, au rez-de-chaussée de la Maison de Justice.

L'exposition des objets mis en vente sera ouverte au public le mardi, de 2 à 6 h. du soir, et le mercredi, de 10 h. à midi. Comme de coutume, on servira le café noir le mercredi, à 1 1/2 h., et les enchères commenceront ce même jour, dès 2 h. de l'après-midi.

Nul doute que, cette année-ci, de même que les précédentes, l'appel fait en faveur du bazar de charité ne trouve un écho bienveillant dans notre ville, où cette institution, vu son ancienneté et la généreuse assistance qu'elle prête à la classe indigente, s'est acquise de nombreuses et précieuses sympathies.

La Krotzeranna. — Nous apprenons que pour les décors de la pièce de M. le Dr Thullier on a eu l'heureuse idée de s'adresser aux ateliers du Technicum.

Les élèves de cet établissement, sous l'habile direction de MM. les professeurs Pilloud et Weck, ont brossé deux tableaux très artistiques : l'un est la vue des Gastlosen, prise du val du Petit-Mont, le second représente un intérieur de chalet.

Tout fait prévoir un grand succès pour la représentation de mardi prochain.

Garde-avons. — On nous prie de mettre en garde le public contre un inconnu qui a passé ces jours derniers dans quelques magasins et maisons, avec une liste de souscription, sollicitant des secours en faveur d'un footballeur (père de famille) auquel il serait arrivé un accident pendant un match. Les personnes chez lesquelles il pourrait encore se présenter sont priées de prévenir immédiatement la police.

Industrie broyarde. — On nous écrit : L'assemblée des actionnaires de la fabrique de cigares, à Estavayer, a eu lieu le 20 mars. 66 actions étaient représentées. Les bénéfices nets s'élevaient à 874 fr. 73. Ils ont été répartis comme suit : amortissement, 558 fr. 50 ; au fonds de réserve 316 fr. 23.

Les comptes ont été approuvés. M. le préfet de la Broye, président du conseil d'administration, a fait remarquer que le but philanthropique pour lequel la société a été fondée est atteint. Comme dividende, MM. les actionnaires recevront, pour l'exercice 1909, un spécimen des produits de la fabrique.

Une longue discussion s'est engagée sur la « fermentation des tabacs ». La question a été renvoyée au comité de direction pour étude.

Gymnastique. — On nous écrit : La section d'Estavayer de la société fédérale de gymnastique vient d'être reconstituée.

Sur une trentaine d'adhérents, 19 membres étaient présents à la première assemblée. M. Brasey, instituteur, a été nommé président, et M. Eiter, moniteur général.

Les exercices ont commencé le 20 mars. Nous sommes persuadés que nos jeunes gens se livreront à ce sport avec beaucoup d'entrain et qu'ils feront honneur au chef-lieu du district de la Broye, au concours cantonal de 1910.

Un concert père de dix enfants. — Sous ce titre, on lit dans les journaux français :

Le canton de Lisy-sur-Orca a l'avantage de posséder un concert père de dix enfants ; voilà qui n'est pas banal et s'il s'en trouvait beaucoup comme cela, on ne parlerait certes pas de dépopulation.

Mais il faut dire que celui-ci n'est pas de la classe de 1909 : M. Julmy, c'est son nom, valet de ferme à Congis, est né à Fribourg (Suisse), le 13 janvier 1875 et s'est fait naturaliser français par arrêté du 10 février dernier.

Statistique hôtelière. — Nationalité et nombre de personnes descendues dans les hôtels et auberges de la ville de Fribourg durant la semaine du 13 au 20 mars :

Suisse, 328 ; Allemagne, 41 ; Angleterre, 15 ; Autriche-Hongrie, 13 ; Belgique, 2 ; Espagne, 2 ; France, 106 ; Hollande, 1 ; Italie, 5 ; Russie, 24 ; autres pays, 27. Total, 564.

SOCIÉTÉS

Musique La Concordia. — Ce soir, mercredi, à 8 1/2 h., répétition générale. — Vendredi, pas de répétition.

Union instrumentale. — Répétition, ce soir, mercredi, à 8 1/2 h., Hôtel du Chamois.

La Krotzeranna. — Ce soir, à 8 1/4 h., répétition au Fasnock.

Fédération ouvrière fribourgeoise. — Réunion du comité demain soir jeudi, à 8 1/2 h., au local Tractanda importants.

Exercices de la Semaine-Sainte

JEUDI SAINT

Collégiale de Saint-Nicolas

De 5 1/2 h. à 8 1/2 h. Distribution de la sainte communion aux fidèles.

A 7 h. Messe conventuelle, communion du clergé.

A 8 1/2 h. Messe paroissiale, procession du Très-Saint Sacrement au Reposoir.

A 4 h. Chant des Ténèbres par les séminaristes.

Eglise de Saint-Jean

A 8 h. du matin. Grand-Messe et procession au Reposoir.

A 8 h. du soir. Chant des Lamentations. Sermons sur l'Eucharistie. O cor, amoris victima, de Piel et Pange lingua, de Greipel, chantés par la Cecilia.

Eglise de Saint-Maurice

A 8 h. du matin. Office et Procession.

A 7 1/2 h. du soir. Chant des Lamentations. Sermon français.

Eglise du Collège

A 8 h. du matin. Office solennel. Communion. Procession au Reposoir.

A 8 h. du soir. Office des Ténèbres. Instruction.

Eglise de Notre-Dame

A 6 h. Messe chantée. Procession au Reposoir.

L'église sera ouverte pour l'adoration jusqu'à minuit.

Eglise des RR. PP. Cordeliers

A 7 h. Messe basse.

A 9 h. Grand-Messe. Procession au Reposoir.

A 4 h. Office des Ténèbres.

Publications nouvelles

LA LUTTE POUR LA SANTÉ, essai de pathologie générale, par le docteur Barthelemy, professeur agrégé libre du Val-de-Grâce.

Librairie académique Perrin et Cie, éditeurs, 35, Quai des Grands-Augustins, Paris.

Sans cesse, depuis l'instant où nous naissons, notre organisme tend à maintenir ou à rétablir cet équilibre de ses forces que l'on appelle « la santé » ; et sans cesse une foule d'influences, intérieures ou venues du dehors, tendent à détruire cet équilibre, équilibre instable. Et si, parmi les influences hostiles à notre santé, beaucoup ont un caractère fatal et inévitable, il y a malheureusement beaucoup de causes de maladie contre lesquelles nous sommes désarmés, il y en a aussi un très grand nombre qui peuvent être évitées, ou combattues victorieusement. Toute la médecine, en fait, ne consiste qu'à aider la nature dans sa lutte contre elles.

Mais la médecine est moins une science qu'un art. De la multiplicité des circonstances, de la diversité des esprits, il résulte que chaque médecin, quand il est parvenu à un certain point de sa carrière, s'aperçoit que l'ensemble de ses observations et de ses réflexions l'a amené à se faire une expérience propre, personnelle, des conditions générales de la « lutte pour la santé » et des moyens d'aider l'organisme à la bien conduire.

De longues années de pratique médicale ont précisément donné au docteur Barthelemy l'occasion de voir, sous des aspects très variés, la naissance et l'évolution de la maladie, et c'est le fruit de son expérience particulière qu'il nous livre, dans son volume.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

Tableau de Fribourg

De 23 mars 1910

BAROMÈTRE

Table with 2 columns: Time (8h.m., 1h.s., 8h.s.) and Barometer readings (725.0, 720.0, 715.0, 710.0, 705.0, 700.0, 695.0, 690.0).

THERMOMÈTRE C.

Table with 2 columns: Time (8h.m., 1h.s., 8h.s.) and Temperature readings (8 h. m. 5, 1 h. s. 1, 8 h. s. 1).

Direction : N.-E.

Force : fort.

Etat du ciel : clair.

Conditions atmosphériques, en Suisse, ce matin, 23 mars, à 7 h. : Couvert à Genève, Neuchâtel, Berne, Thônne, Interlaken, Saint-Gall, Glaris et Davos. Ailleurs très beau temps.

Température : — 7° à — 1° dans l'Engadine ; — 2° à — 0° à Gschonen, La Chaux-de-Fonds et Sierre ; 1° à Glaris et Thônne ; 3° à Saint-Gall, Lucerne, Bâle et Berne ; 4° à 5° sur tout le plateau suisse ; 7° à Lugano.

TEMPS PROBABLE

dans la Suisse occidentale

Zurich, 23 mars, mill.

Ciel variable à peu nuageux. Froid la nuit.

La crise ministérielle italienne

Rome, 23 mars.

La crise ministérielle est toujours latente et on prévoit qu'elle durera assez longtemps. Il se pourrait qu'on recourût à un cabinet d'affaires chargé de liquider les conventions.

Le député Paolo Boselli, président du Conseil supérieur de la marine marchande, en serait le chef.

M. de Bethmann-Hollweg à Rome

Rome, 23 mars.

Hier soir mardi, un dîner a été offert au Quirinal en l'honneur de M. de Bethmann-Hollweg. Parmi les convives, on remarquait MM. Sonnino, Guicciardini, l'ambassadeur d'Allemagne à Rome, l'ambassadeur d'Italie à Berlin, le personnel de l'ambassade d'Allemagne et les dignitaires de la cour.

La politique anglaise

Londres, 23 mars.

L'entrevue qu'ont eue hier mardi MM. Lloyd George et Redmond, chef du parti nationaliste irlandais, n'a pas modifié la situation.

La Chambre des lords

Londres, 23 mars.

Sp. — M. Barnes, au nom du groupe travailliste, va déposer un ordre du jour réclamant la suppression de la Chambre des lords.

Les retraites ouvrières en France

Paris, 23 mars.

Au Sénat, M. Viviani, ministre du travail, combat le pessimisme de certains orateurs à propos des retraites ouvrières. Il faut reconnaître sans doute, dit-il, que la loi rencontrera dans son application beaucoup de difficultés et beaucoup de protestations. Il en a été ainsi de beaucoup d'autres lois. Mais, par cette loi, le patron reconnaît qu'il a à faire un effort en faveur de ses collaborateurs ; l'ouvrier reconnaît qu'il doit, de son côté, faire aussi un effort, et l'Etat reconnaît qu'il doit agir dans le même sens à l'égard des travailleurs. Mais, par cette loi, vous faites de l'ouvrier un homme libre qui assurera la sécurité de sa vieillesse et se verra plus solliciter son existence de l'Etat.

M. Viviani fait appel aux patrons et aux ouvriers pour qu'ils prennent le souci de faire sortir de cette loi tous les bienfaits qu'il sera possible d'en tirer. L'ensemble est voté par 280 voix contre 3 et la séance est lève.

Le roi de Serbie chez le tsar

Saint-Petersbourg, 23 mars.

Le roi de Serbie est arrivé hier après midi mardi à Tarskoïe-Selo. Il a été accueilli à la gare par l'empereur, les grands-ducs, M. Isvolski, ministre des affaires étrangères, etc. Le soir, un dîner de gala a été offert, au cours duquel les deux monarques ont échangé de nouvelles amitiés solides de leurs deux Etats.

Sp. — Au dîner de gala, l'empereur de Russie a prononcé le toast suivant :

La visite de Votre Majesté confirme à nouveau la solidité de l'amitié de la Serbie et de la Russie et contribuera certainement à la consolidation de la paix et de l'ordre général, si nécessaires pour que la Serbie puisse se développer au milieu des autres Etats indépendants de la péninsule des Balkans.

Le roi de Serbie a répondu :

La brillante et cordiale réception qui m'a été faite est une confirmation précieuse des cordiales et étroites relations de la Russie et de la Serbie ; elle est un nouveau témoignage de leur amitié fidèle et forte. Obéissant à une tradition très ancienne, je viens visiter en premier lieu votre parente la Russie, persuadé que je pourrai rapporter d'ici à ma patrie l'assurance qu'il nous est permis de compter, pour notre développement propre parmi les Etats balkaniques, sur la puissante amitié de Votre Majesté et de la Russie. Les paroles inoubliables de Votre Majesté trouveront un écho enthousiaste dans tous les cœurs serbes.

Le sultan et ses hôtes

Constantinople, 23 mars.

Le sultan a donné hier soir mardi en l'honneur du roi et de la reine de Bulgarie un dîner de gala auquel assistaient, entre autres, l'ambassadeur turc à Sofia, les ministres bulgares de la grande suite du roi, tous les ambassadeurs et ministres résidant à Constantinople, le grand-vizir et les membres du Cabinet ottoman. Le sultan lui-même avait pris place entre le roi et la reine, au côté de laquelle se trouvait l'ambassadeur d'Allemagne.

Source de pétrole

Bakou (sur la mer Caspienne), 23 mars.

On vient de découvrir une nouvelle source de naphte de 200,000 pouds dans les puits de la société des naphtes de Bakou.

Horrible mégère

Paris, 23 mars.

On mande de Villeneuve-sur-Loire au Journal que le Parquet s'est rendu au village de Lougratte, où une femme G. est fortement soupçonnée d'avoir tué huit enfants. Le médecin-légitiste qui a procédé à l'autopsie du corps du dernier enfant mort, a trouvé un tronçon avec une pointe d'aiguille, qui a provoqué un épanchement de sang dans le cerveau.

Encore un crime

Paris, 23 mars.

On télégraphie de Bourges au Journal. Le Parquet de St-Amand a perquisitionné dans un château des environs, où une jeune fille de dix-neuf ans serait convaincue d'infanticide.

Inondations en Italie

Foggia (Pouilles), 23 mars.

A la suite de fortes pluies, les rivières Ofanto et Cervaro ont débordé. Les communications ferroviaires entre Foggia et Bari ont été interrompues. Le pont du chemin de fer de Foggia à Potenza, établi sur le Cervaro, a été emporté. Les campagnes sont inondées. L'eau atteint 1 m. 1/2 et le débordement est impossible.

La grève de Philadelphie

Philadelphie, 23 mars.

2200 maçons ont annoncé aux patrons qu'ils se solidarisaient avec les employés de tramways en grève.

SUISSE

Au Polytechnicum

Zurich, 23 mars.

Le conseil scolaire du Polytechnicum fédéral a décerné le diplôme de chimiste-technicien à M. Louis Vallette, de Genève.

Habitations à bon marché

Bâle, 23 mars.

L'Association badoise de construction d'habitations à bon marché a décidé de prendre l'initiative de réunir en une association centrale toutes les corporations similaires de Suisse.

Retraite

Thônne, 23 mars.

M. le directeur Lammelin, pédagogue de grand mérite et bien connu dans tout le canton, vient de donner sa démission de directeur du Collège des jeunes filles, à la tête duquel il fonctionnait depuis trente-cinq ans. M. Lammelin se retire pour des raisons de santé, après cinquante-deux ans de service.

Ruade mortelle

Payerne, 23 mars.

M. Max Bloch, marchand de bétail très connu dans toute la Broye, âgé de trente-deux ans, marié et père d'un enfant, a reçu hier, pendant une course en tilibury, une ruade qui l'a projeté hors de la voiture, le crâne fracassé. Il a succombé pendant la nuit.

Les personnes qui s'abonneront à la LIBERTÉ

dès ce jour ne paieront que 9 fr. jusqu'à fin décembre 1910.

D. FLANCHEREL, gérant.

Notre petit

depuis sa naissance, a eu bronchite sur bronchite, la coqueluche, rhume et pulmonie. Le docteur a ordonné l'émulsion SCOTT et maintenant notre petit Lucien est un beau et solide garçon.

Voici ce qu'écrivit M^{me} Elise FAVROD, à Genève, près les Granges, Château d'Ex, le 21 mai 1909.

Surpassant toutes les autres émulsions à cause de sa pureté et de la force de ses ingrédients, ainsi que de sa digestibilité, obtenues à l'aide du procédé SCOTT, à nul autre pareil.

l'Emulsion Scott

est à juste titre considérée par les docteurs comme

l'émulsion modèle

Modèle parce qu'elle guérit.

Après avoir demandé la SCOTT, assurez-vous de n'en jamais accepter d'autre, sans cela vous n'obtiendrez pas la guérison que vous recherchez. La SCOTT dépasse de beaucoup toutes les émulsions, si l'on tient compte des guérisons obtenues.

Prix 2 fr. 50 et 5 fr. chez tous les Pharmaciens.

MM. SCOTT & BOWNE, Ltd, Chiswick (Tessalon) envoient gratis échantillon contre 30 cent. en timbres-poste.

Exiger expressément le Forman.

Il y a des contre-façons

Forman contre le coryza

rhume de cerveau

Boîte 50c.

Exiger expressément le Forman.

Il y a des contre-façons

Exiger expressément le Forman.

Il y a des contre-façons

Exiger expressément le Forman.

Il y a des contre-façons

Exiger expressément le Forman.

Il y a des contre-façons

Exiger expressément le Forman.

Il y a des contre-façons

Exiger expressément le Forman.

Il y a des contre-façons

Exiger expressément le Forman.

Il y a des contre-façons

Exiger expressément le Forman.

Il y a des contre-façons

Exiger expressément le Forman.

Il y a des contre-façons

Exiger expressément le Forman.

<

Banque Populaire Suisse
FRIBOURG
 Nos bureaux seront fermés vendredi
 25 mars.

FLEURIN Sel nutritif
 (Aliment Hœrning)

le meilleur pour toutes les plantes en pots et en pleine terre. Résultats merveilleux. Nombreuses attestations. Pour obtenir une floraison abondante et soutenue, arrosez toutes vos plantes annuelles et vivaces avec le « FLEURIN ». Premier produit suisse.

DÉPÔTS A FRIBOURG :
 Georges Wagner, mar. et droguerie.
 Jules Herzig, hortic.
 P. Vannuz, hortic.
 M. Bourgnuecht, pharm. et droguerie.
 G. Marbach, hortic.
 Prix de vente : Fr. 0.25, 0.60, 1.20, 2.—, 3.60, 8.—.
 En gros : A. Hœrning, Berne.

Migraines maux de tête, grippe, insomnies, soulagement immédiat par la
CÉPHALINE antinévralgique incompromissable et sûr. Boîtes fr. 1.50 dans toutes pharmacies A. G. PETITAT, pharmacien, Yverdon.

Dépôts : Pharmacie Bourgnuecht, Gottrau et pharmacie Lapp.

I I Fers de construction L T

8, 10, 12, 15, 18, 20, 22, 25, 28, 30 % jusqu'à 12 m. de longueur

Tuyaux de descente en fonte.
Tuyaux en fers étirés.
Grillages galvanisés.
Ronces artificielles.
Herses à prairies.
Pompes à purin.

PRIX MODIQUES
E. WASSMER, à côté de St-Nicolas
FRIBOURG

Cette semaine
BONNE AFFAIRE

exceptionnellement avantageuse
en chaussures d'été
PROFITEZ !!!

Au grand magasin des Arcades



L'exposition de Pâques des magasins de la maison "MERCURE" Chocolats Suisses & Denrées Coloniales mérite d'être visitée. Elle offre un choix tout-à-fait exceptionnel de CHOCOLATS, de BONBONS, de LIÈVRES de PÂQUES, d'ŒUFS de PÂQUES, et de ravissantes BONBONNIÈRES pour CADEAUX de PÂQUES.



OCCASION
 A VENDRE un grand stock de chaussures en tous genres, ainsi qu'un immense choix de talons en caoutchouc, à des prix exceptionnels. 1164-486
 G. SCHÖR, rue de Lausanne.

Je demande tout de suite dans mon auberge **deux jeunes filles** l'une pour la cuisine, l'autre pour servir la clientèle et pour aider au ménage. Bon traitement. 1395
 Veuve Morandi-Egger, Café du Marché, Bienne.

Pour les nettoyages de **PÂQUES**
 Savon rose p. les vitres, 15 cent. le morceau.
 Savon au sable, en poudre et en morceau.
 Savon noir en pâte.
 Sigolmi, Kaoli, pâte amorphe, brillant argent, d'or, pour polir les métaux.
 Lux-luxuria, politures et vernis pour les meubles.
 Encastrique blanc pour linoléum.
 Encastrique p. parquets.
 Brillant soleil, Abeille, Vénitien.
 Cire jaune et paille de fer.
 DROGUERIE
A. CHRISTINAZ
 rue de Lausanne, 67
FRIBOURG
 Téléphone

Pour cause de manque de place, nous vendons, avec fort rabais, **Ustensiles de ménage**
Lampisterie
Articles pour cadeaux
M. WEBER
 rue des Epouses, 68.
 On demande pour tout de suite une **JEUNE FILLE** comme aide de la ménagère. Occasion d'apprendre la cuisine et la langue allemande. Gage dès le commencement. Offres à M^{me} Jost-Reinhard, Colmarerstr., 88 Bâle.

JEUNE HOMME de 18 à 20 ans, est demandé pour le 1^{er} avril à la pharmacie Thürlin & Köhler.

PROSPECTUS

Obligations 4 1/4 % Litt. B

DE LA

Banque des Chemins de fer Orientaux, à Zurich

d'un montant de

Francs 7,500,000 soit Marks 6,067,500

La Banque des Chemins de fer Orientaux s'est constituée comme Société Anonyme en date du 1^{er} octobre 1890 et a été enregistrée dans le registre du commerce en date du 1^{er} novembre 1890. Son siège social se trouve à Zurich.
 Les statuts de la Société, révisés totalement par l'Assemblée générale des actionnaires du 27 février 1907, ont été de nouveau modifiés par l'Assemblée générale extraordinaire du 3 mars 1910, en ce sens que le capital-actions a été porté à 50 millions de francs, dont 25 millions versés par l'émission de 10,000 actions nouvelles de 1000 fr., libérées de moitié.
 Le but de la Société est de prendre à sa charge et d'exécuter toutes espèces d'opérations financières se rattachant à la construction et à l'exploitation de chemins de fer ou d'autres établissements permanents servant au développement du trafic en Orient (Europe orientale et Turquie d'Asie).
 Le capital-actions est de 50 millions de francs, divisés en 50,000 actions au porteur de 1000 francs, dont 50 %, soit 25 millions, ont été versés. Il n'existe pas d'engagement personnel des porteurs ou premiers souscripteurs au-delà des 50 % versés actuellement ; par contre, les actionnaires qui n'effectueraient pas en temps voulu les versements appelés par le Conseil d'administration, pourraient être déclarés déchus des droits résultant de leur souscription d'actions et de leurs versements partiels.

Pour les cinq dernières années, il a été déclaré les dividendes suivants :

Année	1904-05	1905-06	1906-07	1907-08	1908-09
Capital	15,000,000	15,000,000	15,000,000	20,000,000	20,000,000
Dividende	6 %	6 1/2 %	6 1/2 %	5 1/2 %	5 1/2 %

sur un capital versé de Fr. 15,000,000 15,000,000 15,000,000 20,000,000 20,000,000
 Le fonds de réserve de la Banque accuse, suivant le bilan établi au 30 juin 1909, un solde de 1,338,216 fr. 50 (y compris l'attribution pour l'exercice 1908-09).
 Suivant le § 45 des statuts, la Société peut émettre des Obligations au porteur jusqu'à concurrence de son capital-actions nominal ; cependant, le montant des obligations en circulation ne peut pas dépasser une fois et demie le capital-actions versé.

Conformément à ce droit statutaire et sur la base d'un capital-actions s'élevant à 40 millions de francs, dont 20 millions versés, la Société avait émis, en 1907, des obligations 4 1/4 % d'un montant de 30,000,000 fr. Le capital-actions ayant été augmenté, ainsi qu'il est dit plus haut, de 10 millions de francs avec versement de 50 %, la Société, dans le but d'augmenter son fonds de roulement, émet encore

7500 obligations 4 1/4 % Litt. B d'un montant total de Francs 7,500,000, soit Marks 6,067,500

aux conditions suivantes, qui, du reste, correspondent essentiellement aux modalités stipulées pour l'emprunt de 1907 :

1. Les obligations sont au porteur ; il n'est émis que des coupures de 1000 fr., soit 800 marks. Elles portent les numéros 30,001-37,500 et sont groupées en 75 séries de 100 numéros chacune ; elles sont datées du 5 février 1910.
2. Les obligations portent intérêt à partir du 1^{er} juillet 1910 et sont munies de coupons payables semestriellement les 2 janvier et 1^{er} juillet, à raison de 4 1/4 % l'an, soit 21 fr. 25 ou 17 marks 20 par coupon semestriel.
3. Chaque obligation est munie de 34 coupons semestriels, dont le premier est payable le 2 janvier 1911.

4. Le remboursement des obligations aura lieu le 1^{er} juillet 1927 ; pourtant, la Banque se réserve le droit d'anticiper le remboursement total ou partiel de l'emprunt à partir du 1^{er} juillet 1917, au plus tôt, moyennant préavis de trois mois. En cas de remboursement partiel, les obligations à rembourser seront désignées par le sort, et autant que possible par séries entières de 100 obligations. Les tirages auront lieu au siège social, en présence d'un notaire public. Les publications relatives à la dénonciation et aux tirages sont faites valablement vis-à-vis des porteurs d'obligations, si elles sont insérées dans les journaux désignés au chiffre 11 du présent prospectus.
5. Les obligations présentées pour le remboursement doivent être munies de tous les coupons non échus lors du jour du remboursement, le montant des coupons non attachés étant déduits du capital à rembourser.
6. Les coupons, ainsi que les titres remboursables, sont payables en Suisse en francs, en Allemagne en marks, à Vienne au cours du jour des francs ou marks, auprès des établissements chargés du service des obligations émises en 1907.
7. Tous les coupons qui ne sont pas présentés au paiement dans les cinq ans après leur échéance, sont déchus de plein droit, selon l'article 147 du Code fédéral des obligations.
8. Si des obligations ou des feuilles de coupons viennent à s'égarer ou à être détruites d'une manière quelconque, l'amortissement s'en fera devant les tribunaux ordinaires au siège social. Toutefois, si la feuille de coupons seulement s'est égarée, la présentation du titre même suffit à l'appui de la demande d'annulation (art. 849 et 850 du Code fédéral des obligations).
9. Si des coupons échus se sont égarés, le juge compétent peut être saisi d'une demande de déposition de la contre-valeur jusqu'à l'expiration de la durée de la prescription légale (art. 857 C. F. O.).
10. La Banque n'a pas le droit d'émettre des obligations au porteur munies d'un gage spécial, avant d'avoir remboursé ses obligations actuellement en circulation.
11. Toutes les publications relatives au service de ces obligations, surtout au paiement des coupons, aux dénonciations, aux tirages au sort et au remboursement des titres, seront à insérer au moins dans six journaux, dont trois suisses, deux allemands, un autrichien.

Ces obligations, pas plus que celles de 1907, ne jouissent de garanties spéciales mais la Société en répond avec toute sa fortune.
 Les versements effectués jusqu'ici sur le capital-actions, ainsi que le montant, des réserves accumulées et la contre-valeur des obligations émises, ont été investis dans les placements suivants :

- Nom. fr. 21,963,000 actions de la Compagnie d'Exploitation des Chemins de fer Orientaux.
- Nom. fr. 9,630,000 actions ordinaires, dont 50 % versés, de la Société du Chemin de fer Ottoman Salonique-Monastir.
- Nom. fr. 9,645,000 actions de préférence, dont 50 % versés, de la Société du Chemin de fer Ottoman Salonique-Monastir.
- Nom. fr. 11,000,000 actions, dont 60 % versés, de la Société du Chemin de fer Ottoman d'Anatolie.
- Nom. fr. 477,500 actions, dont 100 % versés, de la Société du Chemin de fer Ottoman d'Anatolie.

Nom. fr. 63,500,000 actions, dont 25 % versés, de la Société du Chemin de fer Ottoman d'Anatolie.
 Nom. fr. 3,000,000 actions, dont 80 % versés, de la Société du Port de Haïdar-Pacha.
 Nom. fr. 2,625,000 obligations 4 % du Chemin de fer Mersina-Tarsus-Adana.
 En outre, 1,600,000 fr. environ sont investis actuellement dans diverses valeurs européennes et américaines.

La Banque se réserve expressément le droit de remplacer en tout temps ses placements actuels, orientaux ou non, par d'autres valeurs correspondant au but social établi par les statuts.
 ZURICH, le 19 mars 1910.

Banque des Chemins de fer Orientaux.

Les susdites
Fr. 7,500,000 soit marks 6,067,500 capital nominal
d'obligations 4 1/4 % Litt. B de la Banque des Chemins de fer Orientaux de 1910
 avec jouissance du 1^{er} juillet 1910

sont mises à la souscription publique aux conditions suivantes :
 1. Les souscriptions doivent être faites jusqu'au
30 mars 1910 au plus tard
 moyennant des bulletins spéciaux délivrés à ce but.
 2. Le prix de souscription est fixé

à 100 %
 moins les intérêts à 4 1/4 % jusqu'au 1^{er} juillet 1910.
 3. Les établissements auprès desquels les souscriptions seront faites auront le droit d'exiger des souscripteurs un cautionnement de 5 % du montant nominal des titres souscrits, en espèces ou titres se traitant en bourse.
 4. L'attribution se fera par lettres particulières, aussitôt le délai de souscription expiré.

5. Les montants attribués sont à libérer à partir du 4 avril jusqu'au 31 mai 1910 au plus tard.
 6. Les titres définitifs seront délivrés lors de la libération ; ils seront munis du timbre cantonal zuricois et de coupons au 2 janvier 1911 et suivants.
 7. L'admission desdites obligations aux cotes de Zurich, Bâle, Berne, Genève et Lausanne sera sollicitée.
 ZURICH, BALE ET GENÈVE, le 19 mars 1910.

Société de Crédit Suisse. **Banque Commerciale de Bâle.**
Bankverein Suisse. **Banque Fédérale S. A.**
Union Financière de Genève.

Les demandes de souscription seront reçues sans frais, à :

Bâle : Banque Commerciale de Bâle, et son Bureau de change, Bankverein Suisse et ses Caisses de Dépôts, Société de Crédit Suisse, Banque Fédérale S. A., Société Anonyme de Speyr et Cie.	FRIBOURG : Banque Populaire Suisse, Weck, Aebly et Cie.	Lausanne : Banque Fédérale S. A., Banque d'Escompte et de Dépôts, Banque Populaire Suisse, Charrière et Roguin, Chavannes et Cie, Morel-Marcel, Günther et Cie, Tissot, Monneron et Guye.	Neuchâtel : Berthoud et Cie, Pazy et Cie.
Berne : Banque Cantonale de Berne et ses succursales et agences, Banque Fédérale S. A.	Genève : Union Financière de Genève, Société de Crédit Suisse, Bankverein Suisse, Banque Fédérale S. A., Banque Populaire Suisse.	Zurich : Société de Crédit Suisse et ses Caisses de Dépôts, Bankverein Suisse et sa Caisse de Dépôts, Banque Fédérale S. A., Société anonyme Leu et Cie et ses Caisses de Dépôts, Banque de Winterthur, Banque Commerciale de Bâle, Bureau de change.	

ainsi que les autres domiciles nommés dans le prospectus.